

Le 29 avril 2009

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV  
Votre dossier : R-3683-2009  
Notre dossier : R000302 CR

---

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose sa réplique dans le cadre du dossier mentionné en titre et ce, conformément au calendrier fixé par la Régie dans sa décision procédurale D-2009-034.

Le Transporteur comprend que la réception de la réplique ci-jointe permettra à la Régie de prendre en délibéré le présent dossier. Par conséquent, le Transporteur réitère que sa demande d'autorisation, telle que présentée, est conforme au cadre réglementaire en vigueur et constitue la solution optimale pour remédier aux problèmes reliés à l'accroissement de la demande de la zone du village de la communauté crie de Mistissini et de ses environs immédiats.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, au procureur de SÉ-AQLPA.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret  
CR/oc

Pièce jointe